

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2935

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) pour les années 2012-2015 - Approbation

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconnèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touleron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhrich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

Séance publique du 16 avril 2012**Délibération n° 2012-2935**

commission principale : urbanisme

objet : **Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) pour les années 2012-2015 - Approbation**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Mis en place par la loi Besson depuis 1991, le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) a pour objet de définir l'action de l'Etat, du Département et de leurs partenaires en faveur des ménages rencontrant des difficultés particulières, notamment en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir.

Pour réaliser l'évaluation du précédent PDALPD 2006-2010 et élaborer le prochain, l'Etat et le Département ont proposé à la Communauté urbaine de Lyon d'être associée à sa conduite, en tant que délégataire des aides à la pierre et chef de file de la politique de l'habitat au titre du programme local de l'habitat (PLH). Cet engagement de la Communauté urbaine a été approuvé par la délibération du Conseil n° 2011-2606 du 21 novembre 2011.

Le processus partenarial de travail avec l'ensemble des acteurs concernés a fait l'objet d'une concertation importante, notamment avec les associations. Le nouveau PDALPD couvrira les années 2012 à 2015. Les partenaires ont défini 3 objectifs :

- favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées en partageant la même définition des situations prioritaires, en précisant le référentiel pour l'accès au logement et en simplifiant les dispositifs d'accès au logement. Le chef de file sera l'Etat,

- soutenir et accompagner les ménages défavorisés pour une insertion pérenne dans un logement. Le chef de file sera le Département,

- améliorer et développer le parc de logements à vocation très sociale. Le chef de file sera la Communauté urbaine.

Ce nouveau PDALPD a été présenté et validé lors d'un comité de pilotage co-présidé par l'Etat et le Département en associant la Communauté urbaine et l'ensemble des partenaires oeuvrant pour le logement des personnes les plus défavorisées. Il a également été présenté et validé par le Comité régional de l'habitat (CRH) en janvier 2012.

Il est proposé au Conseil d'approuver le PDALPD 2012-2015 et d'autoriser monsieur le Président à le signer ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

- Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Il est proposé au Conseil d'approuver le PDALPD 2012-2015, il est proposé de compléter par :

"sous réserve de l'approbation par le Conseil général du Rhône."

- Dans le b) du 1° du **DELIBERE** commençant par "- le PDALPD pour les années", il est proposé de compléter par :

"sous réserve de l'approbation par le Conseil général du Rhône." ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - l'engagement de la Communauté urbaine de Lyon aux côtés de l'Etat et du Département du Rhône pour la coordination et l'animation du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD),

c) - le PDALPD pour les années 2012-2015 sous réserve de l'approbation par le Conseil général du Rhône.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit plan.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.